

[print](#)

## Des USA, appel aux armes

De [Manlio Dinucci](#)

Global Research, décembre 09, 2014

Url de l'article:

<http://www.mondialisation.ca/des-usa-appel-aux-armes-en-ukraine/5418866>

La Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique a adopté (4 décembre 2014) quasiment à l'unanimité (411 voix contre 10) la Résolution 758[1], qui « condamne avec force les actions de la Fédération Russe, sous la présidence de Vladimir Poutine, pour avoir opéré une politique d'agression visant à la domination politique et économique de pays voisins », en particulier l'Ukraine que « la Fédération Russe a soumis à une campagne d'agression politique, économique et militaire dans le but d'établir sa domination sur le pays et d'effacer son indépendance ».

La résolution balaie ainsi toute l'histoire de la pénétration USA/Otan en Ukraine, jusqu'au putsch de Place Maïdan organisé pour susciter la réaction des Russes d'Ukraine et de la Fédération Russe, ramenant l'Europe à une nouvelle guerre froide. La résolution appelle donc le Président à fournir au gouvernement ukrainien armes, entraînement et renseignement, et en même temps à revoir « l'état de préparation des forces armées USA et Otan ». En accusant la Russie de violer le Traité Inf[2], qui en 1991 a éliminé en Europe les missiles nucléaires à moyenne portée lancés depuis le sol (parmi lesquels ceux USA stockés à Comiso, Sicile), la résolution demande au Président de « revoir l'utilité du Traité Inf pour les intérêts des Etats-Unis » avec la possibilité de « se retirer du Traité » (non par hasard au moment où les USA modernisent les armes nucléaires qu'ils conservent en Europe, Italie comprise).

La résolution sollicite en outre le Président pour qu'il vérifie si chaque allié est en mesure de contribuer à l' « autodéfense collective sur la base de l'article 5[3] du Traité de l'Atlantique Nord ». Cet article, qui oblige tous les membres de l'Alliance à intervenir si l'un d'entre eux est attaqué, est de fait étendu aujourd'hui aussi à l'Ukraine, bien qu'elle ne soit pas encore officiellement membre de l'Otan. Les alliés se trouvent directement sollicités, dans la résolution, pour « fournir leur plein quota de ressources nécessaires à la défense collective », c'est-à-dire à accroître la dépense militaire sur la base de l'engagement pris de le porter à au moins 2% de leur PIB. Ce qui implique pour l'Italie l'augmentation des actuels 52 millions d'euros par jour, selon les chiffres officiels de l'Otan (72 selon les chiffres du Sipri), à plus de 100 millions d'euros par jour.

Sur le plan économique, pour « réduire la capacité de la Russie à utiliser les fournitures énergétiques comme moyen de pression », la résolution appelle l'Union européenne à « soutenir les initiatives de diversification énergétique » entreprises par les USA, notamment « l'augmentation des exportations de gaz naturel et d'autres types d'énergie par les Etats-Unis » vers l'Ue, l'Ukraine et d'autres pays européens. En d'autres termes, elle appelle l'Ue à renoncer à l'importation de gaz russe (et pour cela les USA ont enterré le gazoduc South Stream) pour importer celui liquéfié (par ailleurs beaucoup plus cher) fourni par les multinationales étasuniennes.

La résolution enfin appelle le Président à développer une stratégie pour « produire et diffuser des informations en langue russe dans des pays ayant des secteurs significatifs de population qui parlent russe », en maximalisant l'utilisation des

émetteurs « La voix de l'Amérique » et « Radio Europe Libre /Radio Liberté » à travers « un partenariat public-privé » avec des médias nationaux. En relançant ainsi en Europe l'hystérie propagandiste de la guerre froide.

Voici, en résumé, le contenu de la Résolution 758<sup>[4]</sup> qui, après qu'elle aura été approuvée aussi au Sénat, deviendra une véritable loi pour l'actuelle et les futures administrations.

Et en même temps une déclaration officielle de guerre à la Russie qui, à travers l'Otan, ramène l'Europe en première ligne d'une nouvelle confrontation militaire périlleuse.

**Manlio Dinucci**

Géographe et journaliste

Edition de mardi 9 décembre 2014 de *il manifesto*

<http://ilmanifesto.info/dagli-usa-chiamata-alle-armi-in-ucraina/>

*Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio*

**Apostille de la traductrice pour la version française :**

Pour des chiffres précis sur le montant de la contribution française au « plein quota de ressources nécessaires à la défense collective » recommandée par la résolution 758 du Congrès étasunien, on peut s'adresser à Madame la députée Patricia Adam, Présidente de la Commission défense à l'Assemblée nationale, et membre de la Délégation française à l'assemblée parlementaire de l'Otan.

Rappel de la Loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019, sur le financement des opérations extérieures (<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-commission/r1551-a0.asp>), article 5.3. :

*« La présente programmation retient un montant de 450 M € pour la dotation prévisionnelle annuelle au titre des opérations extérieures.*

*En gestion, les surcoûts nets (hors titre 5 et nets des remboursements des organisations internationales) non couverts par cette dotation qui viendraient à être constatés sur le périmètre des opérations extérieures font l'objet d'un financement interministériel ».*

Financement *interministériel* : on pourra donc aussi demander à Madame Adam quels autres ministères français contribuent au pourcentage, fixé par l'Otan, qu'elle a consciencieusement rappelé en séance de l'AN, pour « passer un cap difficile, mais ayons conscience que l'augmentation de nos capacités militaires est désormais indispensable en attendant, comme cela a été dit par le ministre lui-même, de pouvoir retrouver meilleure fortune ainsi que les 2 % du PIB ». [http://www.nosdeputes.fr/14/seance/3682#inter\\_76ba075b143268d8d78248c5911910be](http://www.nosdeputes.fr/14/seance/3682#inter_76ba075b143268d8d78248c5911910be) .

---

[1] <https://www.congress.gov/bill/113th-congress/house-resolution/758> .

[2] *Intermediate-Range Nuclear Forces Treaty* :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_sur\\_les\\_forces\\_nucl%C3%A9aires\\_%C3%A0\\_port\\_%C3%A9e\\_interm%C3%A9diaire](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_sur_les_forces_nucl%C3%A9aires_%C3%A0_port_%C3%A9e_interm%C3%A9diaire)

[3] <http://www.nato.int/terrorism/cinq.htm> ; on remarquera que cette page concernant l'art. 5 sur le site de l'Otan est disponible (depuis février 2005) en quatre langues : anglais, français, ukrainien et russe.

[4] Le lecteur (et contribuable) français appréciera en particulier le bon accueil fait par le Congrès étasunien à « la décision de la France de suspendre la livraison des navires Mistral à la Fédération Russe » : « Welcomes France's decision to suspend the delivery of the Mistral-class warships to the

Russian Federation ».

Copyright © 2014 Global Research